



Commissariat à la Sécurité Alimentaire

Observatoire de la Sécurité Alimentaire

SUPPLEMENT SUR LE PLAN D'URGENCE DE 2003 EN MAURITANIE

EXECUTION DU PLAN D'URGENCE

Durant ce mois d'août 2003, le CSA a continué l'expédition des vivres destinés à la consommation humaine dont le transport avait débuté en juillet 2003 dans toutes les communes et dont les quantités ont été annoncées dans le Flash d'information du mois de juillet.

Ce mois a été marqué par l'arrêt des livraisons des aliments de bétail dans les communes de l'Est et du Sud du pays qui ont connu une amélioration de la situation pastorale. Dans les Wilayas du Trarza, du Tagant, de l'Inchiri, de l'Adrar, du Tiris Zemour et Dakhlet Nouadhibou, l'approvisionnement en aliments de bétail est maintenu et les tonnages acheminés sont indiqués dans le tableau suivant :

Tableau : situation des attributions de la quatrième tranche Petits Eleveurs au 30/08/2003

Tableau 1 : situation des attributions de la quatrième tranche Petits Eleveurs au 30/08/2003

Wilaya	Moughataa	Rakel (tonne)
Trarza	Rosso	120
	R'Kiz	290
	Ouad Naga	200
	Mederdra	250
	Keur Macène	120
	Boutilimitt	310
Sous total Trarza		1290
Adrar	Aoujeft	160
	Ouadane	50
	Chinguiti	80
	Atar	180
Sous total Adrar		470
Dakhlet Nouadhibou	Nouadhibou	410
Sous total Dakhlet Nouadhibou		410

Tagant	Tidjikja	210
	Tichitt	50
	Moudjeria	130
Sous total Tagant		390
Tiris Zemmour	Zoueirat	90
	F'Deireck	90
	Birmoughrein	80
Sous total Tiris zemmour		260
Inchiri	Akjoujt	300
Sous total Inchiri		300
Total Général		3120

Par ailleurs, le CSA et le PAM ont débuté durant ce mois dans le cadre du Plan d'Urgence 2003, la mise en œuvre de la 3^{ème} tranche du volet distribution gratuite dans les zones à risque d'insécurité alimentaire des Wilayas du H. Echargui, H. El Gharbi, Assaba, Gorgol, Brakna, Trarza et Tagant. Ces distributions portent sur une quantité globale de 10081,65 tonnes de blé en plus des produits complémentaires (voir tableau suivant)

Wilaya	Quantité en tonnes				
	Blé	Huile	Niébé	WSB	Sucre
H. Echargui	1107,2	69,2	138,37	0	0
H. El Gharbi	1277,9	79,89	159,83	0	0
Assaba	1988,55	133,75	267,47	94,63	28,42
Gorgol	2661,25	186,32	372,63	199,9	59,96
Brakna	1739,5	115,25	230,51	65,49	19,65
Trarza	672,55	41,99	84	0	0
Tagant	634,7	39,66	79,33	0	0
Total Général	10081,65	666,06	1332,14	360,02	108,03

NOTE SUR LES INONDATIONS D'AOÛT 2003

Durant la période du 07 au 20 Août 2003, des pluies diluviennes ont été enregistrées dans certaines Wilaya du pays . Ces précipitations ont été à l'origine d'inondations qui ont occasionné des dégâts sur les infrastructures routières ainsi que les habitations, les cultures et le cheptel des populations dans certaines zones des Wilaya du Hodh Echargui, du Hodh El Gharbi, de l'Assaba, du Gorgol, du Brakna, de l'Adrar et du Tiris Zemour.

Selon les informations recueillies par les autorités administratives et les services techniques régionaux, les dégâts ont été les suivants :

Dégâts enregistrés suite aux inondations du mois d'août

Wilaya	Localité	Nombre d'habitations endommagées	Nombre et superficie des périmètres endommagés	Nombre de tête de bétail perdu	
				Petits ruminants	Bovins
H. Echargui	Timbedra	304	-	-	-
H. El Gharbi	Tintane	120	-	-	-
	Touil		-	-	-
	Koubenni		-	-	-
	Tamchekett		-	-	-
Assaba	Kankossa	156	-	-	-
	Hamoud		-	-	-
Gorgol	T.Civé, Maghama	454	7 périmètres / de 162 ha	634	-
Brakna	Male (Bourat)	318	-	-	-
Adrar		660	-	-	-
Guidimakha	Sélibaby Ghabou Gouraye Wampou	1144	11 périmètres / 327 ha	-	07
T Zemour	Bir Mogrein	600	-	190	-

Pour secourir les populations de façon urgente le Commissariat à la Sécurité Alimentaire a attribué dans les zones sinistrées les quantités de vivres, de tentes et de couvertures suivantes :

Assistance du Commissariat de la Sécurité Alimentaire aux communes sinistrées

Wilaya	Localité	Blé (tonnes)	Riz (tonnes)	Couvertures	Tentes	Sacs vides pour l'endiguement des eaux
H. Echargui	Timbedra	45				
H. El Gharbi	Tamchekett	15		100	33	
	Tintane	7	5	3000	500	200 000
Assaba	Kankossa	20		100		
Gorgol	T. Civé, Maghama	60				
Adrar	Atar	23			120	
	Ain Ehel Taya	8				
	Yegrev	2				
Brakna	Male (Bourat)	20				
Guidimakha	Sélibaby Ghabou Gouraye Wampou	76,75				

Par ailleurs, le Gouvernement a créé un comité interministériel pour étudier et évaluer les dégâts causés par les inondations et proposer les actions nécessaires pour venir en aide aux populations victimes. Ce comité doit également proposer les mesures de protection des villes à risque à savoir : Atar, Tintane et Kaédi.

Pour cela, des missions d'étude ont été dépêchées dans les villes sus mentionnées. De plus un comité technique a évalué, sur la base des informations transmises par les régions, les dégâts subit par les infrastructures socio-économiques (habitations,...).

Le rapport de ce comité doit paraître dans le mois de septembre et sera publié dans notre Flash d'information du mois de septembre.

